



### Termes et conditions

1 GENERAL: Les modalités et conditions décrites dans cette citation et contrat d'achat («offre») s'appliquent à la vente par J & J Remorques Fabrique et Sales Inc. («Fabricant») et («Vendeur») de produits, services et parties («produit») au client («Acheteur»). Acheteur accepte cette offre en signant spécification ou en remettant au vendeur un ordre de vente portant sur tous les termes et conditions de cette offre. Acceptation écrite de cette offre ou confirmation écrite confirmant la réception du bon de commande par le vendeur constitue un liant les deux parties d'accord. Ces termes ne seront pas de changement par des conditions incompatibles imprimés sur le formulaire de commande de l'acheteur.

2. F.O.B. POINT, LE TITRE: Tout l'équipement est vendu F.O.B. J & J remorques Toronto, Ontario, sauf indication contraire dans le devis, et la responsabilité du fabricant se termine sur la livraison au transporteur. Le titre de propriété du produit et les risques de perte et les dommages passera à l'acheteur lors de la livraison au transporteur.

. 3 PAIEMENT:

une. Paiement de 15 à 20% vers le bas est nécessaire pour toutes les nouvelles commandes standard de toute nature.  
b. Paiement de 35 à 40% vers le bas est nécessaire pour toutes les nouvelles commandes personnalisées de toute nature.  
c. Net à payer par chèque certifié ou traite bancaire à ou avant la livraison / ou ramasser sauf indication autre sage dans la citation.

d. Tous les frais de carte de crédit seront assujettis à des frais de crédit de 3%. Les frais de carte de crédit peut être réduit ou supprimé à la discrétion de J & J Trailers.

e. Un taux de 2% par mois (26,8% par an) d'intérêt sera imputé sur les comptes en souffrance.

f. L'acheteur reconnait par la présente que, dans le cas de son / sa valeur par défaut lors de tout paiement, J & J Trailers fabricants et Sales Inc. a le droit de placer un privilège sur le véhicule, remorque, pièces, produits et / ou de l'équipement en cours de réparation et de stockage loi sur le privilège pour toute portion impayée du total des charges. L'acheteur a également présentes autoriser J & J Trailers fabricants et Sales Inc. ou son agent de prendre possession dudit véhicule, remorque, pièces, produits et / ou de l'équipement et à cette fin de J & J Trailers fabricants et Sales Inc. ou son agent peuvent entrer dans les locaux de l'acheteur sans préavis.

. 4 INSPECTION: Le client certifie que par la réception et le paiement de la remorque acheté, détachées, le service et / ou le produit, indique qu'il a inspecté le véhicule, remorque, pièces, produits et / ou des équipements et il est convaincu que le travail ci-dessus et les matériaux ont été effectués et installé et a été autorisée par lui, elle et / ou son représentant.

. 5 TIRE STEWARDS FEE: En Septembre 01 2009, J & J Trailers est nécessaire pour charger la "Ontario Tire Stewardship Fee" sur tous les pneus vendus plus les taxes applicables. Cette Commission est également applicable à tous les pneus fournis et / ou installés sur les remorques achetées.

6 STOCKAGE, solde impayé. Acheteur aura 21 jours à compter de la fin du Produit de prendre le titre et la livraison. Après la période de 21 jours et à la seule discrétion du fabricant, les frais de stockage seront évaluées au taux de 200 \$ par mois pour les deux premiers mois et 400 \$ par mois par la suite (au prorata). En outre, l'intérêt sur le solde du produit impayé sera calculé au taux de 2% par mois (26,8% par an).

. 7 du contrat de garantie: Une garantie sur le produit sera conservé par le vendeur, indépendamment du mode de fixation de biens immobiliers ou d'autres biens, jusqu'à ce que le paiement intégral a été faite au vendeur. L'acheteur accepte de compléter un dépôt PPSA "Loi sur la sécurité des propriétés personnelles" si demandé par le vendeur. À la discrétion du vendeur, les réclamations de garantie peuvent être refusées tant que le paiement intégral a été reçu de l'acheteur.

DATE D'EXPÉDITION 8: Pour construit sur mesure produit, la date estimée de livraison est calculé à partir de la date à laquelle la totalité de l'acompte est reçu par le fabricant. L'estimation est basée sur le calendrier de l'ingénierie et de

Manufacturing, Sales, Service & Parts East End:

345 Finchdene Square,  
Scarborough, Ontario M1X 1B9  
North of Finch Avenue, East of Markham Road  
Phone #: (416) 298 - 4482 / (877) 294 - 4482  
Fax #: (416) 298 - 4480

Sales, Service & Parts West End:

298 Bridgeland Avenue,  
North York, Ontario M6A 1Z4  
South of 401 - West of Dufferin St.  
Phone #: (416) 785 - 4482  
Fax #: (416) 785 - 4483

fabrication actuellement en vigueur et sont sujettes à modification à la suite d'événements échappant au contrôle raisonnable du fabricant. Ces événements comprennent, sans s'y limiter, les actes de Dieu, les grèves ou conflits de travail, des actes, des lois, règles et règlements de tout organisme gouvernemental ou de gouvernement, les incendies, les inondations, les retards ou les échecs dans la livraison des transporteurs ou des fournisseurs, des pénuries de matériaux et de tout autre cause hors du contrôle du fabricant.

9 TAXES: Prix Ne comprend pas les taxes fédérales, provinciales ou locales présentes ou futures qui pourraient résulter de cette transaction, qui sera payé par l'acheteur. Si le vendeur est responsable de la collecte et de payer des impôts, ils seront présentés séparément à l'acheteur.

#### 10. GARANTIE:

une. Le fabricant garantit à l'acheteur original que le produit sera exempt de défauts de matériaux et de fabrication pour une période de trois (3) ans structure majeure au prorata seulement, deux (2) ans limitée et au prorata sur la peinture et un (1) an sur la non consommable parties de la date de ramasser / livraison / expédition.

b. Déviations spécifiques de la garantie comprennent l'alignement de l'essieu, les pneus et patins de frein qui sont garantis contre les défauts de matériaux et de fabrication pour une période de 3 mois à compter de la date d'expédition.

c. Toutes les roues doivent être resserrées après 100 km. Toute endommager les pneus et les jantes en raison de noix non de roues torquées, de l'inflation, le sous-gonflage ou ponction n'est pas couvert par la garantie.

d. Exclusions spécifiques à la garantie incluent des dommages à la suite d'un accident, le feu, la négligence, les facteurs environnementaux, un mauvais entretien ou à l'application incorrecte de la machine. En outre, les effets de la corrosion et l'érosion sont spécifiquement exclus.

e. Garantie de peinture ne comprend pas les défauts en raison de chargement / déchargement, les rayures, les bosses, les accidents, le sel de déneigement et / ou de produits chimiques, l'utilisation abusive, les effets de la suppression de la peinture chimiques / solvants, lavage avec des produits chimiques non approuvés / compatibles à peindre matériel et tout autre source de dégâts de peinture chimiques / abrasifs ... etc

f. L'obligation du fabricant sous cette garantie est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces qui sont déterminées par le fabricant à être défectueux.

g. Les pièces de rechange peuvent être neufs ou remis à neuf en usine, à la discrétion du fabricant.

h. L'utilisation de pièces autres que celles spécifiées par le fabricant peut être une cause de nullité de la garantie.

i. Toutes les pièces remplacées sous garantie deviennent la propriété de fabricant.

j. Cette garantie ne couvre pas les pièces d'usure normale tels que, mais sans s'y limiter, les pneus, les patins de frein, tambours de freins, filtres, courroies, tuyaux, joints, brosses, des consommables ou des pièces endommagées.

Modification du produit par l'acheteur peut annuler la garantie en totalité ou en partie, à la seule discrétion du fabricant.

k. Acheteur ne doit pas utiliser un produit qui est considéré comme défectueux sans en informer le fabricant par écrit de son intention de le faire. Toute utilisation du produit sera à ses propres risques et la responsabilité de l'acheteur.

l. Le vendeur peut, à sa discrétion et aux frais, modifier et / ou préciser les conditions de garantie supplémentaires dans le devis. Le fabricant ne fait aucune autre garantie ou représentation d'aucune sorte, expresse ou implicite, et toutes les garanties implicites de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier en ce qui concerne le produit sont pas accordé.

m. Remorques d'occasion, du matériel, des pièces et / ou de produits sont soumis à très peu de garantie de 30 jours qui est déterminée par J & J Trailers "Vendeur" et vendu sur "en l'état".

#### 11. GARANTIE REVENDICATIONS:



- une. Toutes les réclamations doivent être évaluées par J & J Trailers "Vendeur" avant de délivrer un "Return Material Authorization" retour, le remboursement ou les réparations sont effectuées.
- b. L'acheteur doit contacter le vendeur et émettre un ordre d'achat et / ou de la carte de crédit pour tous les produits qui doivent être renvoyés au fabricant.
- c. Vendeur émettra un numéro de RMA "Return Material Authorization" qui doit être affiché bien en vue sur l'extérieur du paquet de retour contenant les pièces garanties.
- d. Toutes les pièces doivent être expédiées à fabricant dans les 14 jours de l'expédition de garantie des pièces de rechange ou vendeur du fabricant peut, à sa discrétion, facture ou une charge contre l'ordre d'achat ou de carte de crédit précédemment délivré par l'acheteur.
- e. À la seule discrétion du fabricant, pièces de garantie ne sont pas transportées dans la période de 14 jours ne peuvent pas être acceptés pour le retour. Sur réception des pièces garanties retournés, le vendeur annule bon de commande émis par l'acheteur.
- f. À l'exception des articles volumineux ou lourds, parties les plus garantis sont expédiés aux frais du fabricant de réception deuxième jour par l'acheteur; Cependant, l'acheteur peut choisir de payer la différence de coût entre les deux jours et le mode d'expédition de priorité de leur choix. L'acheteur est responsable des coûts d'expédition des articles retournés.

12 LIMITES DE RESPONSABILITÉ: Fabricant ne sera pas responsable des dommages accessoires, indirects ou similaires résultant de tout défaut ou défaillance d'un élément fabriqué ou fournis par le fabricant, y compris, mais sans s'y limiter, des dommages ou des blessures aux personnes ou aux biens, les coûts de main-d'œuvre, les pertes de revenus ou de profits ou frais de retard. La seule responsabilité du fabricant est limitée à sa responsabilité en vertu de la garantie.

13. ANNULATION: Si l'acheteur annule sa commande, sans le consentement écrit préalable de Fabricant, sera compensée Produit en cours. Acheteur paiera Fabricant ses coûts réels et les frais généraux déterminés conformément aux principes comptables généralement reconnus, plus 25%.

14. LOI APPLICABLE, AUTONOMIE: Les lois de la province de l'Ontario s'appliquent à la présente offre et de tout accord ultérieur. Dans la mesure où toute disposition ou clause de cette offre ou accord ultérieur est interdit par la loi ou est réputé inapplicable, cette interdiction ou inapplicabilité ne seront pas invalider les autres dispositions ou clauses de cette offre ou de tout accord ultérieur.

15 UTILISATION DE L'ACHETEUR: L'acheteur est responsable de s'assurer que l'ensemble du personnel sont informés et pratiquent toutes les exigences et normes de sécurité applicables au produit et sont en conformité avec tous les codes et règlements applicables, les règlements, les lois et les normes générales de sécurité et de soins.

16 Confidentialité: L'acheteur accepte que toute conception, Savoir-faire, la technologie, les secrets commerciaux ou toute autre information qui peut être obtenu ou acquis au cours de l'achat de J & J Trailers, est pour l'usage de la personne ou de l'entité à qui il a été adressé et contient des informations privilégiées et confidentielles. L'information est privée et détenue par J & J Remorques et est protégé par la loi. Vous êtes avisé que toute divulgation, la copie, la distribution ou la prise de toute mesure en ce qui concerne le contenu de ces informations est strictement interdite.

17. INTÉGRALITÉ DU CONTRAT: Les termes et conditions, les prix et les spécifications de l'offre constituent l'intégralité de l'accord et il est entendu que les représentations en dehors de cette offre ne seront pas contraignantes ou l'autre partie, sauf accord écrit. Cette offre reste valable pendant trente (30) jours.

Dernière mise à jour: Juillet 02, 2014

**Manufacturing, Sales, Service & Parts East End:**

345 Finchdene Square,  
Scarborough, Ontario M1X 1B9  
North of Finch Avenue, East of Markham Road  
Phone #: (416) 298 - 4482 / (877) 294 - 4482  
Fax #: (416) 298 - 4480

**Sales, Service & Parts West End:**

298 Bridgeland Avenue,  
North York, Ontario M6A 1Z4  
South of 401 - West of Dufferin St.  
Phone #: (416) 785 - 4482  
Fax #: (416) 785 - 4483